

Les infos

Vendredi 1er juillet 2011



L'APPEL DU 28 JUIN

Personne n'y croyait vraiment ... pourtant le risque était bien réel : sans signataire de l'accord, la direction ne pouvait pas distribuer l'année prochaine d'intéressement et de participation dérogatoire. La menace de la direction d'impacter l'enveloppe des effets indésirables des normes Bâle 3 avait permis de reconstituer un front syndical uni. L'ultimatum légal de signature pour ce type d'accord (le 30 juin) arrivant, les 5 organisations syndicales ont publié un communiqué commun le 28 juin pour rappeler leur détermination dans cette négociation, mais aussi pour appeler le personnel à exprimer leurs exigences face aux risques des promesses faites aux marchés par la direction générale. Obtenir 6 milliards de résultats en 2012 et un ROE de 15% ne s'obtiendra pas sans casse sociale ... Cet appel du 28 juin des 5 syndicats aura eu un effet déterminant puisque le lendemain, en urgence, le directeur des relations sociales leur remettait de nouvelles propositions permettant de neutraliser le soi-disant effet des normes Bâle 3... ce qui était inenvisageable quelques heures plus tôt. Au final, le plafond d'abondement passe de 2.700 à 2.000 euros, il sera redistribué sous forme d'intéressement et la formule de calcul de l'enveloppe globale est modifiée ... comme nous le demandions lors de la 1^{ère} réunion, le 13 avril. L'ultime revirement de la direction aura permis de mesurer le poids d'organisations syndicales unies

et déterminées ... tout en confirmant qu'un match se joue jusqu'au coup de sifflet final.

ÉGALITE PROFESSIONNELLE

La commission de suivi de l'accord égalité professionnelle s'est réunie pour la dernière fois avant la renégociation de l'accord. Dans le même temps, un accord pour la réduction des écarts salariaux a été signé par la CGT, le SNB et la CFTC. Concrètement, et pour la première fois, la liste des femmes qui ont un salaire dont l'écart est supérieur de 6% au salaire médian des hommes qui ont une situation comparable sera traitée par la DRH. Le choix de donner la décision finale à la DRH plutôt qu'à la hiérarchie fonctionnelle acte les résistances en matière d'égalité professionnelle. Une mesure plus contraignante encore est prévue pour les femmes non cadres, jusqu'au niveau G ; elles seront quasi systématiquement révisées. Si on constate une amélioration globale, il reste des points noirs : la prise en compte de la maternité, et la rémunération variable, qui reste un moyen déguisé de maintenir des discriminations plus difficiles à justifier sur le salaire de base. La négociation sur l'égalité professionnelle doit s'ouvrir à la rentrée pour tenter d'aboutir à un accord en 2012. La CGT a insisté sur la nécessité de définir des règles, seul moyen véritablement efficace de modifier les comportements.



AU PIED DU MUR

Frédéric Oudéa va recevoir les représentants syndicaux nationaux le 6 juillet. Ce sera pour lui l'occasion de parler en direct au personnel, hors les circuits policés de la « Com ». Le communiqué intersyndical a planté le décor, nous attendons des réponses claires sur sa stratégie : va-t-il s'appuyer sur le personnel ou bien donner des gages aux « marchés » ? Dans les infos de la semaine prochaine, la CGT rapportera l'essentiel de son propos, un numéro à ne pas manquer !

CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT